

# Gîte : Tarifs Stagiaires

## Tarifs forfait 10 nuités

>> **Dortoir** : 4 à 6 couchages, SDB partagée,

1 personne / nuit ..... 25 € >>> soit : 250 € pour 10 nuits / 5 week-end

> Option : Draps (90 x 190 ou 200) & serviettes de bain + ménage (fin de séjour) = +15 € / séjour

>> **Chambre** 2 couchages, lit double avec SDB privative,

1 personne / 10 nuit ..... 400 € pour 10 nuits / 5 week-end

> Option : Draps (160 x 200) & serviettes de bain + ménage (fin de séjour) = + 17 € / séjour

2 personnes / 10 nuit ..... 500 € pour 10 nuits / 5 week-end

> Option : Draps (160 x 200) & serviettes de bain + ménage (fin de séjour) = + 20 € / séjour

**Note** : Le gîte est accessible à partir de 18h30 / il doit être rendu propre et libéré pour 14h.

> Accès cuisine équipée, salon, jardin.

> Alèse + oreiller (60 x 60) + couette (300 gr/m<sup>2</sup>) fournis.

> Pour le dortoir, s'il n'y a qu'une personne pour la nuit dans le gîte, une autre solution vous sera proposée pour le même tarif.

### >> Réservation :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone portable : .....

Nombre de place souhaitée : Dortoir : ..... Chambre : .....

Option A : draps Dortoir (5€) + serviettes (5€) + ménage fin de séjour (5€) / pers. = .... x Nbre séjours : .....=.....

Option B : draps Chambre 1 pers. : (7€) + serviettes (5€) + ménage fin de séjour (5€) : ..... x Nbre séjours :=.....

Option C : draps Chambre 2 pers. : (7€) + serviettes (8€) + ménage fin de séjour (5€) : ..... x Nbre séjours :=.....

Total : ..... Arrhes 50 % : .....

Dates souhaitées :

1. ....

2. ....

3. ....

4. ....

5. ....

Note : Poser les dates à l'avance, les nuits réservées sont dues, sauf en cas de force majeure (présenter un justificatif médical).

> Joindre 1 chèque d'arrhes (non remboursable) à l'ordre de Marc Pellas pour valider la réservation et envoyer à Marc Pellas / école de la pierre, située au : 76 rue Saint-Agathe, 85140 Saint-Martin-des-Noyers.

> Je sousigné .....m'engage à dédommager à hauteur du préjudice Mr Marc Pellas en cas de perte ou de casse du matériel et/ou de détérioration des locaux (dédommagement à déterminer en fonction des remboursements d'assurance de chacun).

Le ..... à ..... Signature :